



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

30 Décembre 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DRIHL du 30 Décembre 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/UD92/ SHAL N° 2019-93	02.12.2019	Arrêté préfectoral portant approbation des orientations de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux de Boule Nord de Seine.	3



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté préfectoral DRIHL / UD 92 / SHAL N° 2019-93 du 02/12/2019
portant approbation des orientations de la politique intercommunale d'attribution
des logements sociaux de Boucle Nord de Seine**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment l'article 8 ;
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment l'article 97 ;
- VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment l'article 70 ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment l'article 114 ;
- VU la délibération du Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine n°2017/S04/017 du 22 juin 2017 approuvant la création de la conférence intercommunale du logement ;
- VU la délibération du Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine n°2018/S03/012 du 29 mars 2018 relative à la désignation des représentants de la conférence intercommunale du logement de Boucle Nord de Seine ;
- VU l'arrêté préfectoral DRIHL / UD 92 SHAL n° 2018-78 du 18 mai 2018 fixant la composition de la conférence intercommunale du logement (CIL) de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ;
- VU le document cadre d'orientations sur les attributions adopté par la conférence intercommunale du logement du 17 octobre 2019 ;
- VU la délibération du Conseil de territoire de l'Etablissement Public Boucle Nord de Seine n°2019/S07/039 du 18 novembre 2019 approuvant le document cadre d'orientations sur les attributions ;

Considérant que les objectifs d'attribution en faveur du rééquilibrage territorial et du renforcement du droit au logement respectent les orientations prévues par l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant que les orientations définies par le document cadre seront affinées au fur et à mesure de sa mise en œuvre en fonction de l'approfondissement de la connaissance relative aux dynamiques de peuplement et aux différents leviers envisageables ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le document cadre d'orientations de la politique intercommunale en matière d'attribution des logements sociaux de Boucle Nord de Seine, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 : Le document cadre d'orientations de la politique intercommunale en matière d'attribution des logements sociaux de Boucle Nord de Seine sera annexé aux conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

P/ Le Préfet des Hauts-de-Seine,

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>